

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 1 AOÛT 2024

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22, 5, par lequel le Conseil Municipal donne délégation de compétences au Maire afin « de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »;

Vu la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, donnant délégation de pouvoirs au Maire pour la durée de son mandat, en application des dispositions de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2020 de délégation de fonction et de signature à Monsieur Daniel GALLAND, Deuxième Adjoint aux Sports et à l'événementiel ;

Considérant que les installations sportives municipales de Gap sont disponibles pour les associations sportives pour l'organisation de leurs entraînements et matches,

DECIDONS

Article 1er : Il est proposé aux associations sportives et aux dates suivantes,

- du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

la mise à disposition des installations sportives :

- Gymnase Cosec : Archers Gapençais, Gymnastique sportive Gap, Badminton, Gap Basket, Crash, Cirque de la lune, Twirling bâton, Gap Handball, Capoeira, Gap Hautes-Alpes Athlétisme
- Gymnase J-C Lafaille : Gap Handball, Gap Volley, SUAPS, Gap Hautes-Alpes tennis de table Association Gapen'C, Rolling to Gap, Team Boxe Gap, UNSS, Twirling bâton, Escrime Gap
- Gymnase Centre J. Manavella : Gap Basket, ASPTT Judo, Ju jitsu, Karaté budokan, Krav maga, Retraite sportive, Futsal Gap United
- Gymnase Puymaure 1 : Judo club mauzan, Krav maga, Twirling bâton, Association Gapençaise Vita'gym, Ricochet danse
- Gymnase Puymaure 2 : Association Gapençaise Vita'gym, Ainsi danse, Essence ciel, Toshinkan dojo, SAFCA
- Gymnase Fontreyne : Association Gapençaise Vita'gym, Ricochet danse, Essence ciel, ASPTT Gym, Gap Hautes-Alpes Athlétisme, CCAS, Blackgames marching band
- Gymnase République : Rép' Gym, Step by Step, Ju Jitsu
- Gymnase Pasteur : Capoeira, Association Gapençaise Aikido, CCAS, Essence ciel, SAFCA, Hip Hop, Street Workout NBD
- Gymnase Porte Colombe : Association Gapençaise Vita'gym, Toshinkan dojo, AS Yoga, Alpes Taekwondo, Yoga Vidya, Essence ciel, Les Foletons
- Gymnase Beauregard : Association Spirale, AS Yoga, Centre Social Beauregard, Ricochet danse, Essence ciel, Tai Chi Chuan Saphir

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 1 AOÛT 2024

Le Maire

P/O

Roger DIDIER



Transmis en Préfecture le : 07 AOÛT 2024

Publié ou notifié le : 07 AOÛT 2024

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_08_468
Objet :	Convention pour utilisation des installations sportives municipales aux clubs sportifs 2024/2025
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-08-01 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique :	005-210500617-20240801-D2024_08_468-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20240801-D2024_08_468-AI-1-1_0.xml	text/xml	923 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_15129.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20240801-D2024_08_468-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	60.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 août 2024 à 11h41min00s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 août 2024 à 11h41min14s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 août 2024 à 11h41min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 août 2024 à 11h41min32s	Reçu par le MI le 2024-08-07